

## Master 1 droit public besoin de conseil

Par **crystal**, le **16/09/2014** à **21:47**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des conseils sur les matières et sur le fonctionnement du master 1 droit public.

Je suis à l'université de Cergy donc si des anciens peuvent m'éclairer je ne refuse pas.

Voilà mon choix de matières:

contentieux constitutionnel

droit public de l'économie

voie d'exécution

droit international public spécial

droit de l'urbanisme

histoire des idées politiques

Qu'en pensez vous? est ce que c'est cohérent pour une personne qui vise un master contentieux constitutionnel.

Une autre chose m'intrigue, pourquoi les professeurs acceptent que nous ayons nos notes de cours, document ou livres (types constitution) lors des partiels? est ce qu'il s'agit d'un piège? En effet, je trouve cela trop facile de nous laisser utiliser des documents pendant un examen.

J'ai également noté un changement de méthode de la part des professeurs. Est ce normal cette volonté de nous faire participer et de ne pas énoncé un cours de façon classique( chapitre 1, titre 1 etc..) mais uniquement se mettre à parler? C'est juste parce que cela me surprend que je vous pose la question.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **crystal**, le **18/09/2014** à **22:18**

un petit up, en espérant avoir une réponse... je croise les doigts il y a peut être des publicistes ici.

Par **Thibault**, le **19/09/2014** à **15:28**

Salut,

Les voies d'exécution c'est en privé ou en public ? Ca peut être une matière assez difficile... :)

C'est quoi, les autres matières de la liste ?

Pour les notes pendant les exams, c'est une bonne chose. Il s'agit enfin de comprendre que le droit est dans les livres, tout est accessible, et qu'apprendre par coeur ne sert à rien :)

Thib

**Par cristal, le 20/09/2014 à 20:33**

Merci pour la réponse. Il s'agit de voie d'exécution en droit privé.

Je pense aussi prendre droit de la santé à la place d'histoire des idées politiques.

Toutes les autres matières concernent le droit privée.

Par contre, je me dis au contraire qu'en tant que juriste pour réagir plus rapidement on doit connaître notre cours, pas nécessairement par cœur mais ne pas être dépendant de nos notes. Je reconnais toutefois qu'il est vrai que sans certains livres ( les codes) nous pouvons être complètement perdu.